



**CTB**



# **RAPPORT ANNUEL- 2016**

## **PROGRAMME D'APPUI A LA RÉALISATION D'ETUDES ET D'EXPERTISES MOR 1304511 (PAREE)**



|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>1</b> | <b>APERÇU DE L'INTERVENTION .....</b>            | <b>4</b>  |
| 1.1      | FICHE D'INTERVENTION .....                       | 4         |
| 1.2      | EXECUTION BUDGETAIRE .....                       | 4         |
| <b>2</b> | <b>CONTEXTE .....</b>                            | <b>5</b>  |
| 2.1      | CONTEXTE DE GESTION : MODALITES D'EXECUTION..... | 5         |
| 2.2      | CONTEXTE HARMO.....                              | 5         |
| <b>3</b> | <b>ANALYSE DES PROGRES REALISES .....</b>        | <b>6</b>  |
| 3.1      | ÉTUDES .....                                     | 6         |
| 3.1.1    | <i>État d'avancement des études</i> .....        | 6         |
| 3.1.2    | <i>Analyse des études finalisées</i> .....       | 6         |
| 3.2      | EXPERTISE.....                                   | 10        |
| 3.2.1    | <i>État d'avancement de l'expertise</i> .....    | 10        |
| 3.2.2    | <i>Analyse de l'expertise</i> .....              | 10        |
| 3.3      | EXECUTION BUDGETAIRE .....                       | 11        |
| 3.4      | CRITERES DE QUALITE.....                         | 11        |
| <b>4</b> | <b>PILOTAGE ET APPRENTISSAGE.....</b>            | <b>12</b> |
| 4.1      | RECOMMANDATIONS.....                             | 12        |
| 4.2      | ENSEIGNEMENTS TIRES .....                        | 12        |
| <b>5</b> | <b>ANNEXES.....</b>                              | <b>13</b> |
| 5.1      | RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) ».....   | 13        |
| 5.2      | DECISIONS PRISES PAR LA SMCL ET SUIVI .....      | 14        |

## ACRONYMES

|         |   |
|---------|---|
| CTB     | Coopération Technique Belge, Agence belge de développement                            |
| MdP     | Manuel de Procédures  |
| M&E     | Monitoring et évaluation  |
| DB, MEF | Direction du Budget, Ministère de l'Economie et des finances                          |
| DGCL    | Direction Générale des Collectivités locales  |
| MCMREAM | Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires de la Migration |
| AFD     | Agence Française de Développement   |
| KfW     | Kreditanstalt für Wiederaufbau  |
| BERD    | Banque Européenne de Reconstruction et le Développement                               |
| BEI     | Banque Européenne d'Investissement  |
| BM      | Banque Mondiale   |
| DGD     | Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire                   |
| PAREE   | Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises                           |
| TdR     | Termes de Références  |
| CS      | Convention Spécifique   |
| CoPil   | Comité de Pilotage  |
| FEE     | Fonds d'Etudes et d'Expertises  |
| PNA     | Programme National d'Assainissement liquide et d'épuration des eaux usées             |
| AO      | Appel d'Offres  |
| MoU     | Memorandum of Understanding   |
| SIG     | Système d'Informations Géographiques  |
| UE      | Union Européenne  |
| SNIA    | Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile.                                   |
| CDM     | Carte des projets de Développement au Maroc   |
| PTF     | Partenaires Techniques et financiers  |


# 1 Aperçu de l'intervention

## 1.1 Fiche d'intervention

|   |   |
|---|---|
| Nom de l'intervention                   | Programme d'appui à la réalisation d'études et d'expertises (PAREE)   |
| Code de l'intervention                  | MOR 13044511  |
| Localisation                            | Rabat   |
| Budget                                  | 424 586,90 €  |
| Institution partenaire                  | Ministère de l'Economie et des Finances   |
| Date de la convention spécifique        | 24 mars 2015  |
| Date de fin de la convention spécifique | 23 mars 2020  |
| Objectif                                | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcer les capacités des institutions publiques du Maroc d'une part en appui aux secteurs et thèmes de la coopération belgo - marocaine et à la préparation du programme de coopération et d'autre part dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ;</li><li>2. Faciliter, en tout ou en partie, la présence d'une expertise et d'un appui logistique adéquat y afférant auprès des institutions publiques de l'Etat marocaine opérant dans les secteurs et thèmes prioritaires de la coopération belgo - marocaine ou responsable pour la coordination de l'aide au développement.</li></ol> |

## 1.2 Exécution budgétaire

| Budget total | Dépenses 2015 | Dépenses 2016 | Solde        | Taux de décaissement total |
|--------------|---------------|---------------|--------------|----------------------------|
| 424 586,90 € | 0 €           | 0€            | 424 586,90 € | 0%                         |

| Fonctionnaire exécution nationale <sup>1</sup>                                   | Fonctionnaire exécution CTB <sup>2</sup>  |
|--|---|
| <b>Zouhair EL BOUCHIKHI</b><br>Chef de service du Financement Bilatéral Européen | <br><b>Abderrahmane EL BHIQUI</b><br>Chargé de Programmes<br>BTC - CTB Maroc |

<sup>1</sup> Nom et signature

<sup>2</sup> Nom et signature

## 2 Contexte

### 2.1 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Le PAREE est piloté par la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances. Lors du premier CoPil, la cogestion a été retenue comme modalité par défaut. Il est convenu de créer une ligne budgétaire pour chaque étude ayant l'accord de financement et en fonction de la modalité retenue par le COPIL, procéder à des modifications du budget.

La pré-analyse technique de l'éligibilité des requêtes est faite par les deux représentants du MEF (ordonnateur) et de la CTB (Coordonnateur).

Les trois signataires du PV d'approbation pour autoriser l'exécution sont : le MEF, la CTB et l'attaché de coopération auprès de l'Ambassade de Belgique.

*Le schéma de la page suivante décrit le circuit de soumission, d'analyse, d'approbation des requêtes du PAREE. (Manuel de procédures du PAREE).*

### 2.2 Contexte HARMO

Alignement : La Direction du budget du MEF pilote le programme et en assure la présidence du comité de pilotage.

Le projet s'aligne aux priorités nationales car les requêtes émanent des institutions publiques marocaines. La modalité de la cogestion est alignée aux systèmes et procédures nationales dans la mise en œuvre des activités.

Harmonisation, coordination : Le PAREE cofinance une étude en partenariat avec deux autres bailleurs : AFD et KFW. L'étude concerne la revue du PNA après 10 ans de son lancement. Le PNA est appuyé par les partenaires techniques et financiers notamment, la coopération belge, l'AFD, la KFW, l'UE, la BEI, la BERD, la BM...

## 3 Analyse des progrès réalisés

### 3.1 Études

#### 3.1.1 État d'avancement des études

| État d'avancement des études <sup>3</sup>  | A | B | C | D | Commentaires |
|--|---|---|---|---|--------------|
| 1. Etude : Programme National d'Assainissement liquide / Bilan d'étape et perspectives |   | X |   |   |              |

#### 3.1.2 Analyse des études finalisées

Aucune étude n'est finalisée à la fin 2016. Il a été procédé à l'attribution du marché, la validation de la note méthodologique et la notification du commencement de l'étude.

##### La phase I de l'étude :

Dans le cadre de cette phase, le Prestataire présentera le PNA et effectuera le diagnostic de ses activités et réalisations depuis son démarrage. Ce diagnostic s'appuiera sur un état des lieux des réalisations du PNA ; l'analyse des moyens et modalités de sa mise en œuvre depuis son lancement, des aspects qui ont bien fonctionné et des limites rencontrées et les raisons de ces limites ; et la quantification des besoins restants à satisfaire.

##### **Etat des lieux**

L'Etat des lieux pourra être structuré selon les thématiques suivantes :

- Investissements réalisés depuis le lancement du PNA

Cette partie listera les projets en cours de réalisation ou d'exploitation, en présentant de façon synthétique mais exhaustive pour chaque projet :

- la situation initiale avant le démarrage du projet (infrastructures existantes, nombre de branchements, taux d'accès et d'épuration, coûts d'exploitation le cas échéant) ;
- les paramètres clés de conception : linéaire de réseau, réseau unitaire ou séparatif, nombre de stations de pompage avec leur débit nominal, travaux de construction ou de réhabilitation de station d'épuration (STEP), procédé d'épuration, débit de dimensionnement hydraulique et biologique, niveau de traitement attendu (abattement de charge, normes de rejet) ;
- les acteurs impliqués et leurs rôles respectifs ;
- le coût d'investissement par nature de dépense (réseau, conduite de refoulement, station de pompage, STEP, matériel d'exploitation, etc.), la structuration du financement associé par source de financement ;
- les dates clés de la vie de chaque projet : date de signature de la convention de gestion déléguée formalisant les modalités de réalisation du projet (dans le cas d'un projet réalisé par un opérateur), date de lancement de l'appel d'offres du premier marché du projet, date de démarrage des travaux du premier marché du projet, date d'achèvement des travaux et date de mise en service des infrastructures ;
- les paramètres de fonctionnement et leur évolution : nombre de branchements réalisés

<sup>3</sup> A : En avance  
B : Dans les délais  
C : Retardées, des mesures correctives sont requises.  
D : Les études ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

et en service avec le nombre d'habitants correspondants, taux de couverture actuel et son évolution prévue, volume traité et performances du traitement en termes de réduction de pollution, conformité des rejets aux normes marocaines, volume des boues des stations, filières de traitement et d'évacuation des boues et leur devenir ;

- le coût d'exploitation par nature de dépense (conduites, pompage, STEP, matériel d'exploitation...), les modalités de recouvrement de ces coûts par source (redevances, PPE, subventions croisées) ;
- les filières de valorisation des sous-produits (génération de biogaz, épandage/compostage des boues, réutilisation des eaux usées) ou le potentiel et le type de valorisation possible (techniques envisageables, coûts et gains financiers potentiels) ;
- le mode de gestion adopté pour l'exploitation des ouvrages (en régie directe par la commune, en délégation à une régie autonome, à l'ONEE ou à une entreprise privée, etc.) ;
- l'impact environnemental et sanitaire des projets mis en exploitation.

Ces informations seront consolidées dans un tableau Excel.

- Modalités de mise en œuvre du PNA

Cette partie décrira notamment le système institutionnel et organisationnel ainsi que le mode de fonctionnement adopté et mis en œuvre pour le PNA :

- procédure de préparation des dossiers de demandes de financement par le FALEEU ;
- procédure d'obtention des accords de financement (de la part du Comité PNA et/ou des bailleurs internationaux) : vérification des critères d'éligibilité, demandes de clarification, délais de réponses ;
- taux de financements approuvés, motifs de rejets, modalités et procédure de transfert des fonds aux opérateurs après approbation ;
- ressources disponibles au niveau du compte d'affectation spécial du FALEEU : évolution au cours des années écoulées et prévisions pour les années à venir ;
- modalités et calendrier de mobilisation des autres sources de financement (agences de développement marocaines, ABH, bailleurs internationaux, etc.) ;
- procédures de documentation et de satisfaction des préalables au démarrage des projets, y compris la mise à disposition des terrains nécessaires aux ouvrages, la validation des études par le comité local de suivi, la signature des conventions de financement et les modalités et calendrier de transfert des fonds y afférents ;
- budgets et moyens en appui à la communication, sensibilisation des populations, enquêtes publiques et préparation et validation des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et/ou des plans de gestion environnementale et sociale (PGES).

Cette liste n'est pas exhaustive, le Prestataire est invité à l'enrichir d'autres paramètres pertinents pour l'analyse et/ou qui sont porteurs d'enseignements.

## **Analyse**

L'analyse pourra être structurée selon les deux principales problématiques suivantes :

- Analyse des projets réalisés dans le cadre du PNA et des modalités de leur mise en œuvre

Après la présentation du PNA et de ses résultats enregistrés durant la période passée, le Prestataire analysera la pertinence des projets présentés et retenus (sur le plan du choix du projet et des technologies adoptées) ainsi que l'efficacité de leur mise en œuvre sur le plan institutionnel, organisationnel, technique et financier (pour l'investissement et pour le fonctionnement et renouvellement), mais aussi en termes de durabilité (exploitation) d'impact environnemental et social et d'appui par des mesures d'accompagnement.

Il analysera les moyens (en particulier humains) engagés par les acteurs chargés de la gestion du PNA, par la maîtrise d'ouvrage et par la maîtrise d'œuvre pour la bonne exécution du projet. Il déterminera par ailleurs, de manière qualitative, si la capacité des

bureaux d'études et des entreprises impliquées s'est avérée un facteur limitant pour la mise en œuvre des projets (soumissionnaires en nombre suffisant, qualité et délais des études et des travaux...).

Il analysera aussi les résultats atteints, notamment en termes de branchements effectifs et de rythme de branchement, ainsi que l'impact sur ces résultats des actions de communication éventuellement menées.

Pour se rendre compte des réalités du terrain et s'informer directement auprès des personnes impliquées dans le projet, voire même auprès des bénéficiaires, une équipe d'experts du Prestataire visitera un échantillon d'environ 30 projets judicieusement choisis avec le maître d'ouvrage pour leur représentativité (en termes de dimensionnement, de technique épuratoire, d'opérateur...) et surtout par la nature des difficultés rencontrées (financement, foncier, communication, etc.). De plus, cette équipe contactera les personnes ayant été impliquées dans la préparation et la réalisation du projet. Les résultats et conclusions de ces visites et échanges seront consignés dans le rapport, et une fiche-projet dédiée sera annexée.

- Analyse du programme PNA et de ses modalités de fonctionnement

Il s'agit de faire une analyse des projets pour examiner l'efficacité du programme PNA dans son ensemble. L'analyse s'attachera à identifier les obstacles ayant altéré son efficacité et ceux qui risquent de compromettre son avenir. A cet effet, les sujets suivants seront examinés (liste non exhaustive): (i) Objectifs du PNA; (ii) Organisation et gouvernance du PNA; (iii) stratégies d'investissement, méthodes de chiffrage des coûts d'investissement et d'exploitation, programmation; (iv) schémas de financement; (v) politique tarifaire et de rémunération du service pour l'exploitation, l'entretien et le renouvellement; (vi) pertinence des critères d'éligibilité et leur impact sur les choix de solutions techniques; (vii) solutions mises en place pour la gestion des boues de station d'épuration; et (viii) stratégies de communication, mesures d'accompagnement environnementales et sociales et de renforcement des capacités.

L'analyse portera sur les aspects techniques, financiers et sur la mise en place de mesures d'accompagnement :

**Volet technique :**

- la cadence de mise en œuvre du PNA par rapport aux contraintes et moyens mis à sa disposition ;
- l'amélioration du taux d'accès à l'assainissement collectif ;
- l'amélioration du taux de raccordement à l'assainissement collectif ;
- l'impact des eaux pluviales extra-urbaines sur les projets d'assainissement liquide ;
- l'amélioration du taux d'épuration des eaux usées ;
- la problématique du déversement des eaux usées industrielles dans les réseaux d'assainissement (par nature et type de pollution, saisonnalité, impacts sur STEP) ;
- la prise en compte des possibilités de réutilisation des eaux usées traitées ;
- la prise en compte de la problématique de la gestion des boues ;
- l'analyse des types et niveaux de traitements adéquats en fonction des paramètres (population, densité, nature de pollution), des contraintes locales (espace, capacités) et de la sensibilité du milieu récepteur.
- l'analyse de la perception des usagers sur le service d'assainissement (avant, pendant et après la réalisation des infrastructures) et de leur niveau de satisfaction, en fonction notamment des actions de communication réalisées.

**Volet financier, institutionnel et réglementaire :**

- la mobilisation des moyens de financement des investissements et ses contraintes



au niveau des collectivités territoriales, du budget de l'Etat, des ABH et des autres partenaires financiers ;

- la quantification et l'évolution des coûts d'exploitation par nature de traitement et par principaux postes de dépense, le calcul des ratios d'investissement et d'exploitation, par exemple le coût d'abattement d'une tonne de DBO5, DCO, N, P , et les moyens mis en œuvre pour optimiser les coûts d'exploitation et assurer la gestion durable et de qualité du service ;
- l'adéquation des redevances tarifaires avec les objectifs de couverture des coûts et de pérennité du service de l'assainissement ;
- les obstacles institutionnels et réglementaires concernant notamment l'acquisition des terrains, les eaux usées industrielles, la réutilisation des eaux usées épurées et la valorisation des boues des stations d'épuration. Des recommandations seront proposées pour améliorer le volet juridique et réglementaire ;
- la coordination entre les départements ministériels intervenant dans le secteur, les rôles du comité national du PNA et du comité local de suivi des projets d'assainissement ;
- la coordination avec les autres plans et programmes nationaux (PNDM, PMV, etc.) pour une meilleure convergence des programmes du secteur.

#### ***Mise en place de mesures d'accompagnement et de suivi :***

- Analyse des mesures d'accompagnement mises en œuvre en matière de sensibilisation, information, renforcement de capacités des parties prenantes ;
  - Appui à la mise en place des textes réglementaires ou juridiques permettant la pérennité des investissements consentis par le PNA ;
  - Quantification des impacts environnementaux et sociaux et mesures à prendre pour assurer leur suivi ;
  - Indicateurs et modalités de suivi de la mise en œuvre du PNA et des projets.
- 
- Quantification des besoins restants

Sur la base des informations et bases de données existantes, éventuellement complétées d'une enquête auprès des principaux opérateurs, le Prestataire établira l'étendue des besoins restants pour atteindre les objectifs du PNA en matière de collecte et traitement des eaux usées et de gestion des boues d'épuration à l'échelle nationale.

Il établira une base de données en tenant compte des études déjà réalisées par les différents départements ministériels (notamment l'étude d'évaluation des indicateurs de l'assainissement financée par l'UE, dont la base de données est disponible à la DEA), en termes de pollution à réduire et de coût associé, en termes d'investissement, mais également en termes de gestion et d'exploitation. En s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du PNA, l'analyse déclinera les impacts des techniques et niveaux de traitement sur les coûts d'investissement et d'exploitation.

Le Prestataire évaluera les solutions optimales en termes de coûts/bénéfices, en fonction des principaux critères tels que la densité de population, la disponibilité du terrain, la sensibilité du milieu récepteur et l'usage éventuel des eaux usées traitées.

Le Prestataire fera le lien avec l'étude réalisée pour le programme national d'assainissement rural (PNAR), en vue de préciser les synergies éventuelles entre les deux approches, en particulier en termes de quantification des besoins et de solutions techniques et de gestion.

## 3.2 Expertise

### 3.2.1 État d'avancement de l'expertise

| État d'avancement de l'expertise <sup>4</sup>  | A | B | C | D | Commentaires |
|--|---|---|---|---|--------------|
| 1 Expertise pour animer le groupe de travail sur la migration, le développement et l'asile |   |   | X |   |              |

### 3.2.2 Analyse de l'expertise

|  |  |
|--|--|
| <b>Titre de l'expertise – nom de l'expert :</b>  | <b>La mise en œuvre et le développement du secrétariat du <u>groupe de travail de coordination</u> sur la migration, le développement et l'asile</b> |
| <i>Décrivez, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>  | <b>Les TdR finalisées et traduit dans un Dossier d'Appel d'Offre</b>   |
| <i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>  | <b>En phase du lancement de l'AO</b>   |
| <i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>   | -  |
| <i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i> | -  |

<sup>4</sup> A : Expertise réalisée dans l'année N  
 B : Expertise en cours  
 C : Expertise en phase préparatoire : préparation conforme au planning (rédaction TdR, procédure marché public, etc.)  
 D : Expertise planifiée, mais retardée

### 3.3 Exécution budgétaire

| Budget vs Actuals (Year to Date) of MOR1304511                               |        |          |            |            |          |       |            |        |
|--|--------|----------|------------|------------|----------|-------|------------|--------|
| Project Title : Programme d'Appui en Expertises et à la Réalisation d'Études |        |          |            |            |          |       |            |        |
| Budget Version: D01  |        |          |            |            |          |       |            |        |
| Currency: EUR  |        |          |            |            |          |       |            |        |
| VID: Report includes all valid transactions, registered up to today          |        |          |            |            |          |       |            |        |
|  | Status | Fin-Mode | Amount     | Start - -1 | Expenses | Total | Balance    | % Exec |
| <b>A RENFORCER LES CAPACITÉS DES INSTITUTIONS PUBLIQUES PAR</b>              |        |          | 424 586.90 | 0.00       | 0.00     | 0.00  | 424 586.90 | 0%     |
| 01 Etudes  |        |          | 125 000.00 | 0.00       | 0.00     | 0.00  | 125 000.00 | 0%     |
| 01 PNA: Bilan d'étape et perspectives  |        | COGES    | 125 000.00 | 0.00       | 0.00     | 0.00  | 125 000.00 | 0%     |
| 02 Expertises  |        |          |            |            |          |       |            | 0%     |
| 03 Fonds non attribués   |        |          | 299 586.90 | 0.00       | 0.00     | 0.00  | 299 586.90 | 0%     |
| 01 Fonds non engagés   |        | COGES    | 299 586.90 | 0.00       | 0.00     | 0.00  | 299 586.90 | 0%     |
| 09 Conversion rate adjustment  |        |          |            |            |          |       |            | 0%     |
| REGRE  |        |          | 424 586.90 | 0.00       | 0.00     | 0.00  | 424 586.90 | 0%     |
| COGEST   |        |          | 424 586.90 | 0.00       | 0.00     | 0.00  | 424 586.90 | 0%     |
| TOTAL  |        |          | 424 586.90 | 0.00       | 0.00     | 0.00  | 424 586.90 | 0%     |

### 3.4 Critères de qualité

Attribuez, sur la base des éléments susmentionnés, une note A, B, C ou D<sup>5</sup> aux critères suivants :

**Pertinence** : Mesure dans laquelle les études et l'expertise sont alignées sur les priorités locales et nationales.

**Efficience** : Mesure dans laquelle les études et l'expertise ont été réalisées dans les délais et dans les budgets.

**Efficacité** : Mesure dans laquelle les études et l'expertise contribuent effectivement aux objectifs visés.

| Critères   | Note |
|------------|------|
| Pertinence | A    |
| Efficience | B    |
| Efficacité | C    |

5

- A : Très bonne performance
- B : Bonne performance
- C : Performance assortie de problèmes ; des mesures doivent être prises
- D : Manque de performance / difficultés majeures : des mesures doivent être prises

Si un critère ne peut pas être évalué (parce que l'intervention vient tout juste de démarrer, par ex.), attribuez la note X au critère. Expliquez pour quelle raison le critère n'a pas été évalué.

## **4 Pilotage et apprentissage**

### **4.1 Recommandations**

La CTB doit être plus proactive et proposer des idées d'études et d'expertises à soumettre par les partenaires

### **4.2 Enseignements tirés**

Le PAREE est un outil intéressant qui peut contribuer à certaines actions structurantes pour nos partenaires, il reste à le faire savoir et à communiquer plus sur ce fonds, même si son enveloppe est modeste

## 5 Annexes

### 5.1 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

| Budget vs Actuals (Year to Date) of MOR1304511 |   |  |            |            |          |       |            |        |
|--|---|--|------------|------------|----------|-------|------------|--------|
| Project Title :                                |   | Programme d'Appui en Expertises et à la Réalisation d'Etudes   |            |            |          |       |            |        |
| Budget Version:                                |   | D01  |            |            |          |       |            |        |
| Currency :                                     |   | EUR  |            |            |          |       |            |        |
| YID :  |   | Report includes all valid transactions, registered up to today |            |            |          |       |            |        |
|  | Status  | Fin Mode   | Amount     | Start - -1 | Expenses | Total | Balance    | % Exec |
| <b>A</b>                                       | <b>RENFORCER LES CAPACITÉS DES INSTITUTIONS PUBLIQUES PAR</b> |  | 424.586,90 | 0,00       | 0,00     | 0,00  | 424.586,90 | 0%     |
| 01   | Etudes  |  | 125.000,00 | 0,00       | 0,00     | 0,00  | 125.000,00 | 0%     |
| 01   | PNA: Bilan d'étape et perspectives                            |  | 125.000,00 | 0,00       | 0,00     | 0,00  | 125.000,00 | 0%     |
| 02   | Expertises  |  |            |            |          |       |            | 0%     |
| 03   | Fonds non attribués   |  | 299.586,90 | 0,00       | 0,00     | 0,00  | 299.586,90 | 0%     |
| 01   | Fonds non engagés   |  | 299.586,90 | 0,00       | 0,00     | 0,00  | 299.586,90 | 0%     |
| 99   | Conversion rate adjustment                                    |  |            |            |          |       |            | 0%     |
| REGRE  |   |  |            |            |          |       |            |        |
| COGEST   |   |  | 424.586,90 | 0,00       | 0,00     | 0,00  | 424.586,90 | 0%     |
| TOTAL  |   |  | 424.586,90 | 0,00       | 0,00     | 0,00  | 424.586,90 | 0%     |



## 5.2 Décisions prises par la SMCL et suivi

Fournissez un aperçu des décisions stratégiques importantes prises par la SMCL et assurez le suivi des décisions prises depuis le début de l'intervention.

| Décision à prendre   |                          |             |                  | Action  |                         |                                       | Suivi              |          |
|--|--------------------------|-------------|------------------|---|-------------------------|---------------------------------------|--------------------|----------|
| Décision à prendre   | Période d'identification | Source      | Acteur           | Action(s)   | Resp.                   | Date limite                           | Avancement         | Statut   |
| Le manuel de procédures du programme et le règlement interne du comité de pilotage sont approuvés  | COPIL1                   | PV du COPIL | Membres du COPIL | Préparer un MdP du fonds par la CTB   | CTB                     | Sept-2015                             | Clos               | Clos     |
| Le comité de pilotage approuve le financement de l'étude « (PNA) : bilan d'étape et perspectives » à hauteur d'un montant maximum de 125 000 € avec le concours de l'AFD et la KFW selon le montage convenu dans la lettre d'entente signée par la CTB, l'AFD et la KFW. Il est demandé de diligenter la procédure du lancement de l'Appel d'Offres relatif à la réalisation de cette étude importante | COPIL1                   | PV du COPIL | MEF/AFD/MI       | Préparer l'AO<br>Saisir officiellement le MI de l'approbation de sa requête ANO pour le lancement | MI/AFD<br>MEF/DB<br>CTB | Oct-Nov 2015<br>Sept 2015<br>Déc-2015 | Clos               | Clos     |
| Le comité de pilotage approuve le principe du financement de l'étude/expertise « La Carte de Projets de Développement au Maroc – CDM, SIG/DB/MEF » dans l'attente des TdR, budget requis, nature de l'expertise  | COPIL1                   | PV du COPIL | MEF/DB           | Préparer les TdR de l'expertise   | MEF/CTB                 | Déc-2015                              | Requête abandonnée | Clos     |
| La Direction du Budget du ministère de l'Economie et des Finances saisira les institutions pilotant les 2 thèmes retenus pour solliciter leur besoin en études/expertises  | COPIL1                   | PV du COPIL | MEF/DB           | Courrier aux partenaires de la coopération maroco-belge   | MEF                     | Déc                                   | Non réalisé        | On going |
| Le montant du 424 586,9€ est inscrit en cogestion. Il faut créer une ligne budgétaire pour chaque étude ayant l'accord de financement et en fonction de la modalité retenue par le COPIL, procéder à des modifications du budget   | COPIL1                   | PV du COPIL | CTB              | Adapter le budget sur FIT   | CTB                     | Oct-2015                              | Clos               | Clos     |